



**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 16 janvier 2016, de 9h30 à 16h30**  
**A Marignane, hôtel Best Western**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion:** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information:** Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux. JI Bertoncetto FFH.

**Représentation des régions :**

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Olivier BELAUD
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Est :	Jo VRIJENS
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Anne-Solange DESSERTINE
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

## Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN  
René CAVALLO, Trésorier de la CTN  
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN  
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs  
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable  
Jean-Pierre MONTAGNON, Référent TIV

## Sont excusés :

Eric BUISSEZ, Président CTR Centre  
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN  
Eric BERGMANN, Référent CMPN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

-----

### **1 Mot du Président**

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et souhaite la bonne année à tous.  
Il souhaite la bienvenue à Anne-Solange DESSERTINE qui reprend les affaires courantes de la CTR RABA jusqu'aux prochaines élections.  
Il explique les raisons de l'absence d'Eric BERGMANN et d'Eric BUISSEZ, retenus pour raisons de santé.

### **2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 12 septembre 2015**

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 12 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **3 Informations, remarques et retours CDN**

#### **ANTEOR et le recyclage :**

Le CDN souhaite avoir un retour de l'ensemble des commissions sur la problématique du recyclage de l'ANTEOR, puisqu'elles sont toutes impactées, avant de prendre une décision sur le sujet.

#### **Recycleurs :**

Une préconisation fédérale vise à ne pas mélanger les plongeurs en recycleur avec les plongeurs en circuit ouvert au sein d'une même palanquée. Une demande d'assouplissement de cette recommandation a été formulée, mais le CDN n'y a pas été favorable jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, le CDN demande à nouveau à la CTN de se pencher sur le sujet pour déterminer s'il serait possible de proposer un niveau minimum de plongeur (par exemple le N3) qui permettrait d'envisager la mixité des palanquées. Attentive au fait que dans ce cas, une règle absolue remplacerait une simple recommandation et s'imposerait donc à tous de façon stricte, la CTN décide de laisser la préconisation en l'état.

**INS :**

Le CDN a décidé d'ouvrir 4 postes « normaux » pour les stagiaires IN, donc aucun poste spécifique « féminin » ou autre. Cela ne veut en aucun cas dire que l'accès soit fermé aux femmes, mais elles doivent à présent passer par la filière normale. Jo VRIJENS rappelle que les régions qui ont un stagiaire IN en cours ne peuvent pas présenter d'autre candidature. Par ailleurs, il rappelle également que les candidatures doivent passer par la voie normale de la CTR et du collège, mais que les candidats qui se sentiraient « lésés » ont toujours le choix de passer par la voie nationale.

**Sidemount :**

Les cursus sont à présent en ligne, les cartes de certification seront disponibles a priori dès la semaine prochaine. Ce brevet doit être délivré au niveau du club.

**Vêtement étanche :**

Idem

**Pack Découverte :**

La délivrance par le club est à présent possible en ligne également dans la rubrique « brevets sans licence »

**RSE :**

La décision concernant la RSE devait être votée en février 2016, mais le sera en fait en juin, voir ci-dessous au paragraphe 5. Il en va de même pour l'épreuve de démonstration technique prévue en remplacement éventuel.

**Epreuve de remontée du MF1 :**

Une proposition visait à remplacer la remontée de 25 mètres par une remontée de 40 mètres. Compte tenu des contraintes d'organisation, il a été décidé de ne pas faire évoluer cette épreuve et de laisser cette remontée de 25 mètres à l'examen du MF1.

**MFT :**

La mise en ligne de la totalité des nouveaux chapitres a été effectuée le 2 janvier dernier (Nouvelles compétences, Mémento, Filière encadrants...).

**Nouvelles cartes CMAS :**

Le système CMAS / FFESSM qui était réservé aux cartes de plongeurs est à présent étendu à l'ensemble de nos cartes, donc notamment celles de nos moniteurs. Toutes les cartes CMAS sont donc aujourd'hui réalisées par la FFESSM, ce qui ne change rien pour les N° de moniteurs, puisque la numérotation était déjà faite par la FFESSM.

**Les MF2 Outremer :**

Il existe une règle qui préconise qu'un minimum de 10 candidats soient inscrits pour que l'organisation d'un stage final et d'un examen MF2 soit possible en outremer. Or les formations de cadres chutent, certaines régions outremer demandent donc pourquoi maintenir cette règle, dans la mesure où c'est la région outremer organisatrice qui assume les frais de déplacement et d'hébergement des IN délégués par la CTN.

**Proposition :** Accord pour organiser un stage final et un examen avec moins de 10 candidats inscrits, avec la règle d'avoir au moins un IN venant de métropole qui cumule les fonctions de Délégué de CTN et de Président de Jury.

**Vote :** *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*  
*Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

**Nouvelles cartes d'éducateur sportif :**

De nouvelles cartes professionnelles sous forme carte plastifiée au format carte bancaire ont été mises en place. Il est à présent possible de les obtenir en ligne.

**Moniteurs associés à l'étranger :**

Certains moniteurs d'autres organisations deviennent Moniteurs associés FFESSM par la voie des SCIA, or le permis bateau n'est pas demandé dans les conditions de candidature. Le problème est que bien que le permis bateau soit exigé pour exercer ses prérogatives sur le territoire français, nous constatons que des moniteurs exerçant à l'étranger n'en sont pas titulaires (ce qui se comprend compte tenu des habitudes d'exercice à l'étranger) et qu'il n'y a aucun filtre de contrôle.

**Proposition :** Rajouter « être titulaire d'un permis admis en France » pour les moniteurs qui exercent en France, et pour les moniteurs qui enseignent à l'étranger « au retour en France, être titulaire de ce permis ».

**Vote :** *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*  
*Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

### **Obligation de deux ans de licence FFESSM pour la candidature au Monitorat associé :**

Toujours pour les moniteurs associés se pose le problème des « deux ans de licence » exigés en condition de candidature. En effet, nous constatons que certains candidats potentiels prennent une licence en août et une autre en septembre, ce qui leur fait deux licences d'années différentes et leur permet de satisfaire les conditions de candidature alors qu'ils ne sont en fait licenciés à la FFESSM que depuis quelques mois.

**Proposition :** Modifier les conditions de candidature des moniteurs associés pour faire figurer la mention « deux années civiles pleines de licence ».

**Vote :** *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*  
*Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

### **Remontées tout moyens du GP-N4 et MF1 :**

Dans le MFT, les mentions qui précisent cette épreuve sont les suivantes : « peut évoluer vers... » pour le GP-N4 et « va évoluer vers... » pour le MF1.

Bien que subtil, cet écart est de nature à générer des différences d'appréciation, la mention sera donc uniformisée pour aligner la formulation du GP-N4 sur celle du MF1.

### **Filière Pro :**

Face à la pénurie de moniteurs professionnels qui s'installe, le Ministère est en train de refondre la filière professionnelle des BE, DE et DES. Quelques réunions de travail ont d'ores et déjà été menées sur le sujet.

La tendance est aujourd'hui la suivante : le DEJEPS serait repositionné en tant que E3, ce qui se traduirait par la suppression de l'UC4 dans la formation. Le BPJEPS serait quant à lui positionné en tant que E2 et, n'ayant aucune prérogative de Directeur de Plongée, ne serait donc pas autonome.

Notre MF1 pourrait être positionné en équivalence complète de l'UC3, ce qui signifie qu'il n'aurait plus à passer que les UC1 et 2 pour obtenir le DE, avec bien entendu le maintien de la possibilité de valider partiellement ces UC au moment du positionnement à l'entrée en formation.

En directe conséquence, nous serions donc amenés à voir coexister des DEJEPS « E4 » et des DEJEPS « E3 ».

La solution envisagée est de créer un CS correspondant à l'UC4, dont seraient gratifiés tous les DEJEPS délivrés avant les nouveaux textes. Les DEJEPS E3 « nouvelle mouture » auraient quant à eux toujours la possibilité de passer ce CS afin d'acquérir les prérogatives de E4.

### **Capelé :**

Une des deux nages a été supprimée aux examens de GP-N4 et de MF2 depuis quelques temps déjà. Or la réalité du terrain montre que c'est souvent la nage PMT (800m ou 1.500m) qui est tirée au sort au détriment du capelé...

Le CDN a donc envisagé de purement et simplement de remettre le capelé à l'examen.

La CTN a cependant objecté que nos examens ont été réorganisés récemment en tenant compte de la suppression d'épreuves, lesquelles ont d'ores et déjà été remplacées par d'autres. Il n'est donc pas aisé d'y rajouter une épreuve sans en bousculer l'organisation et en allonger la durée.

Jo VRIJENS propose donc que les régions mettent en œuvre effectivement et de façon pleine et entière ce jeu du tirage au sort, sous peine de se voir imposer à nouveau le capelé aux examens.

## **4 Certifications 2015**

Jo VRIJENS détaille les chiffres de délivrance de tous les brevets de la Fédération. On constate en moyenne que la chute des certifications se poursuit, mais on note cependant un léger ralentissement. Il est toutefois difficile d'estimer si ce ralentissement est dû aux mesures prises (primo-licences, etc...) ou pas.

Les certifications GP-N4 continuent de chuter, en revanche les certifications MF1 remontent légèrement.

Au total la fédération a délivré 2.100 brevets de moins qu'en 2014 (56.916 brevets délivrés en 2015 contre 59.093 en 2014) Plusieurs Présidents de CTR découvrent ces statistiques, qui pourtant les préoccupent au premier plan. Jo VRIJENS va donc demander à ce que les Présidents de CTR aient accès aux statistiques des brevets délivrés avec leur code d'accès sur le site fédéral.

## **5 La RSE, position de la CTN et du collège des IN**

Jo VRIJENS rappelle la situation en cours : cette épreuve est neutralisée à l'examen du GP-N4 comme du MF2, avec affectation de la note de 10/20.

Concernant la RSE, le CDN souhaite prendre une décision qui s'appuie sur des faits et des statistiques, considérant le fait qu'il existe beaucoup de pressions extérieures comme intérieures sur le sujet. Dans cet objectif :

- La CMNP a été consultée à ce sujet malheureusement sans réponse.
- Le Collège des IN a été consulté : environ 75% du Collège est favorable à la suppression de la RSE aux examens.
- Les CTR ont été consultés : sur 1.520 voix, 782 sont pour la suppression, 738 sont contre la suppression, les avis « pour » ou « contre » étant indépendants de la taille des régions. Le nombre de régions « pour » et « contre » est par ailleurs à peu près équilibré.
- La majorité des Présidents de CTR pense en tout état de cause qu'il n'est pas utile de conserver l'enseignement en formation si l'épreuve est supprimée à l'examen, partant du principe que ce qui n'est pas évalué a fort peu de chances d'être enseigné.

Des échanges s'engagent entre les participants pour commenter le sujet et notamment pour préciser les débats qui ont eu lieu lors du séminaire du Collège des IN.

Quoiqu'il en soit, en conclusion de tout cela, on constate qu'il n'existe pas de consensus au niveau des CTR, aucune majorité claire ne se dégage pour ou contre. Il est donc difficile de trancher « pour » ou « contre » le maintien de la RSE aux examens sans mécontenter la moitié des régions, quelle que soit la décision prise.

Une troisième option est donc présentée par Jo VRIJENS.

Partant du principe que les raisons qui motivent les tenants de la suppression de la RSE résident dans son caractère anxiogène ainsi que dans son caractère accidentogène, il présente la proposition consistant à conserver la RSE tout en limitant fortement ces deux facteurs de la façon suivante :

- La partie accidentogène se situe plutôt proche de la surface, la proposition consiste donc à réaliser cette épreuve non plus de 20 m à 3 m au GP-N4 et de 30 m à 3 m au MF2, mais de 25 m à la zone des 10 m au GP-N4 et de 35 m à la zone des 10 m au MF2.
- La partie anxiogène réside entre autres dans la crainte de la surpression pulmonaire, qui serait donc évacuée par le point précédent, et dans la difficulté à gérer un stock d'air sans possibilité d'en reprendre tout en produisant un effort subaquatique. La proposition consiste donc à partir d'une situation équilibrée au fond, situation déjà proposée lors des examens du défunt BEES2 par exemple, mais sans pour autant demander l'extrême finesse de gestion du gilet qui constituait la grande difficulté rencontrée par les candidats à l'époque.

Bien entendu, il conviendrait d'engager une réflexion visant à compléter le tout par des critères de réalisation et des critères d'évaluation adéquats, qui restent à définir précisément.

Par ailleurs, il ne faut pas non plus négliger l'aspect anxiogène lié au risque d'élimination directe du candidat sur cette épreuve, lequel prêterait en faveur de la suppression des critères d'élimination pure et simple pour les remplacer par une notation chiffrée.

Le CDN souhaite donc approfondir la réflexion dans cette direction. En conséquence, il ne pourra donc pas y avoir de décision en février, puisqu'il faudra accorder le temps de la réflexion à un Groupe de Travail qui planchera sur les critères afin de les présenter lors de la CTN de mai 2016, et de soumettre en suivant la proposition à l'approbation du CDN au mois de juin.

La mise en application effective sera quant à elle discutée, mais a priori la bascule serait effectuée pour l'année 2017, afin d'éviter un changement en pleine saison et d'avoir des candidats évalués de deux manières différentes sur la même année.

L'assemblée confirme que cette voie convient à tous, la mise en place du Groupe de Travail se fait en suivant :

**Composition du GT :** Claude DUBOC, Bernard FABIANI, Eric HEBERT, Hervé VILLALBA et Jo VRIJENS.

**Pilote :** Jo VRIJENS

## **6 Le Niveau 4 Guide de Palanquée et la compétence Baptême**

Le GP, sous autorisation du E1 qui est DP, peut faire des baptêmes en piscine. Or force est de constater qu'il n'a jamais été formé pour cela.

Des voix s'élèvent donc pour adjoindre une compétence « baptême » à la formation du GP-N4.

Les débats s'engagent entre les participants, dont il ressort que les régions qui pratiquent les baptêmes en piscine effectués par les GP-N4 disent ne rencontrer aucun problème.

En conclusion il est décidé de ne rien changer, puisque tout fonctionne correctement, à la satisfaction de tous et qu'aucun accident ne s'est jamais produit.

## **7 Evolution du TIV**

Jean-Pierre MONTAGNON présente les évolutions du TIV consécutives aux modifications réglementaires. Il présente un point d'étape sur le dispositif TIV, qui date d'une trentaine d'années (1986). Voir la présentation fournie en annexe.

## **8 Insertion des plongeurs pro, mise à jour**

Concernant les MF2, le seul organisme qui offre des équivalences en retour aux nôtres est la Sécurité Civile, ce qui explique que les équivalences accordées à la Sécurité Civile soient supérieures aux autres. La discussion aborde ensuite l'équivalence accordée au PLB, qui est actuellement N3, pour la baisser au vu des compétences acquises, au N2. Cette modification doit être apportée aux procédures d'équivalence.

## **9 L'enseignement de la décompression**

Eric HEBERT présente les travaux du Groupe de Travail dont il a la charge. Jo VRIJENS demande un retour des CTR sur le travail du GT au plus tard fin mars.

## **10 La plongée Handisub**

Pascal CHAUVIERE présente les avancées au niveau de la plongée Handisub. Il constate un nombre de visiteurs en augmentation au salon de la plongée, la nouveauté étant qu'aujourd'hui les structures viennent se renseigner pour exercer cette activité, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il présente les diverses demandes à la CTN, notées par Jo VRIJENS.

**Proposition** : supprimer la durée de 15 minutes pour les baptêmes et pouvoir passer le PESH12 extension Nitrox

**Vote** : *Contre* : Aucune CTR présents ou représentée  
*Abstention* : Aucune CTR présents ou représentée  
*Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

## **11 Questions diverses**

**Côte d'Azur** : Parmi les conditions de candidature du TIV figure l'avis du « président du club ». Doit-on le remplacer par « responsable de formation » ? Doit-on le supprimer purement et simplement ?

**Proposition** : Supprimer purement et simplement la mention.

**Vote** : *Pour* : Côte d'Azur et Midi Pyrénées  
*Abstention* : Nord, Guadeloupe, Martinique, BPL, Centre, IDF, Corse  
*Proposition rejetée à la majorité des CTR présentes ou représentées*

**Corse** : Proposition visant à réintégrer la descente dans le bleu et le VDM à l'épreuve à 40 m du GP-N4. En effet, avec le temps, on se rend compte que cette compétence n'est pas forcément acquise avec le Niveau 3. L'acceptation ou pas de cette proposition devra être actée durant la CTN de mai 2016, au cours de laquelle un vote sera effectué sur le sujet. Dans l'intervalle, les CTR qui le souhaitent peuvent lancer une consultation en région afin de se prononcer en CTN le 21 mai.

## **12 Fin de réunion**

L'heure de clôture de la réunion ayant été atteinte, et plus aucune question ne se présentant, Jo VRIJENS met fin à la réunion.

*Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi*

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :  
**Samedi 21mai 2016à Marseille au Best Western aéroport de Marignane**

Secrétaire de séance  
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN  
Jo VRIJENS

